



Changement ballon d'eau chaude / facture extrêmement gonflée

Par **avvril**, le **01/11/2010** à **14:40**

Bonjour,

Voilà, j'ai fais appel à une entreprise de dépannage d'électricité dimanche dernier suite à une panne suspecte. L'électricien m'a annoncé qu'il fallait changer le ballon d'eau chaude ainsi que le tableau électrique. La facture s'élève en tout a plus de 4000 euros.

C'était un dimanche, donc la main d'oeuvre est majorée, ce qui est normal.

Ce que je ne comprends pas, c'est le prix des pièces : en cherchant sur internet, je trouve le même ballon d'eau chaude (marque, capacité et références) pour environ 300 euros, or il apparait sur ma facture a près de 1500 euros.

Ont ils le droit de faire payer si cher une pièce neuve ? Est-ce légal ?

Certes, nous avons signé un devis, mais il est évident que l'électricien a joué de notre méconnaissance des tarifs en vigueur et de notre situation de vulnérabilité.

Ils n'ont de plus fourni aucun document, aucune garantie du ballon.

Evidemment, ils sont depuis une semaine absolument injoignable au téléphone, me conseillant toujours de rappeler le lendemain etc etc et ce sans fin.

Leur site internet indique qu'ils possèdent une agence par arrondissement de Paris, mais ils sont en réalité situé en banlieue parisienne et je soupçonne les adresses des soit disants agences d'être en réalité une simple boîte aux lettres.

Merci de votre aide,

Bien à vous

Par **mimi493**, le **01/11/2010 à 15:53**

Mais qu'est-ce qui vous a pris de signer un devis de suite, et un dimanche ?
On peut quand même se passer d'eau chaude quelques jours (d'ailleurs demander un dépannage le dimanche pour quelque chose qui peut attendre le lundi ...)

Un commerçant a le droit de prendre une marge, les prix sont libres

Par **avvril**, le **01/11/2010 à 15:58**

mimi493 : merci de votre réponse, mais si elle consiste en 90% de jugements, elle ne m'aide pas beaucoup et je n'en vois pas l'intérêt. Si c'est uniquement pour souligner les erreurs que nous avons fait par ignorance et vulnérabilité, nous pouvons très bien le faire nous mêmes sans votre concours.

j'ai signé le devis un dimanche d'une part car l'électricien nous a fait peur en mentionnant une situation d'urgence et un possible départ d'incendie sur le tableau électrique. ça vous paraîtra peut être ridicule mais nous n'y connaissons rien à ce domaine, et nous y avons cru, vulnérables à l'idée de devoir quoi qu'il en soit effectuer des réparations qui seraient quoiqu'il arrive coûteuse.

Si l'un de vous pourrait nous conseiller un recours possible (s'il y en a un) je vous en serais très reconnaissante.